



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2009

(du 19 novembre 2008)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de la Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2009.

Vous trouverez donc, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2007 et aux budgets adoptés pour 2008, les budgets 2009 :

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de CHF 2'249'340.--
- des investissements, présentant une dépense nette de CHF 36'863'400.--, répartie entre la part 2009 des investissements déjà approuvés par le Conseil général, les crédits spéciaux et la part 2009 des nouveaux crédits à solliciter.

Les traditionnels projets d'arrêtés accompagnant le budget et ceux concrétisant les mesures relevant de votre compétence et non encore adoptées par votre autorité figurent également dans le présent rapport.

2. Contexte financier

Malgré le renversement, ces derniers mois, de la tendance de la situation économique, situation actuellement difficile, nous avons pu, particulièrement, alléger les efforts qui ont été demandés à notre personnel durant la précédente législature tout en ayant l'opportunité de présenter un résultat plus favorable que celui du budget 2008. Nous pouvons donc constater que les efforts importants réalisés ces dernières années portent les fruits escomptés.

Le budget que nous présentons aujourd'hui prévoit pour 2009 un déficit de CHF 2'249'340.--, ce qui constitue une amélioration de CHF 2'884'925.-- par rapport au budget 2008. Nous voulons ainsi montrer la volonté du Conseil Communal de tenir son objectif d'un retour à l'équilibre des comptes de fonctionnement à relativement brève échéance.

En comparaison du budget 2008, les charges sont maintenues aux environs de 215 millions montrant ainsi notre volonté de maîtriser ces dernières. Le développement des recettes fiscales, principalement au niveau des personnes morales, mais surtout les gains que nous réalisons grâce au bon état de notre trésorerie permettent une amélioration de l'ordre de 3 millions de nos recettes.

Bien que supportant une diminution importante de la péréquation cantonale (qui passe de 13 millions aux comptes 2007 et au budget 2008 à 10,9 millions pour le budget 2009), nous pouvons présenter un budget presque équilibré pour ce premier exercice de la législature. Toutefois, ce budget traduit une situation financière encore trop fragile pour garantir une vision pérenne des comptes de la Ville.

La crise bancaire actuelle, dans sa volatilité, aura des effets négatifs sur la situation économique et il faut s'attendre probablement à ce que dans les années à venir la situation financière de la Ville devienne plus difficile, tant en raison de la diminution envisagée des rentrées fiscales que de l'accroissement des charges sociales. Nous devons donc nous montrer prudents quant à l'évolution future des charges et des recettes de fonctionnement de l'administration communale. Il faudra en particulier veiller à bien maîtriser nos charges de fonctionnement.

Concernant les investissements, nous avons prévu un montant de l'ordre 36 millions qui traduit la volonté du Conseil communal de poursuivre une politique raisonnable tout en montrant notre détermination à profiter des améliorations constatées au niveau de nos comptes pour engager, autant que faire se peut, notre collectivité dans une vision d'avenir. Nous avons voulu distinguer les investissements en trois grandes catégories :

- les dépenses couvertes par les amortissements et qui concernent principalement l'entretien et le remplacement des infrastructures existantes. Notre objectif étant dans ce cadre de mettre en relation le montant des investissements avec celui des amortissements budgétés à hauteur de 16 millions.
- les investissements de rattrapage. Nous devons affirmer qu'au sens du Conseil Communal, il est du devoir de notre collectivité d'entretenir les biens immobiliers qu'elle possède (pour rappel, les biens immobiliers représentent 90 % de notre fortune), et leur entretien doit être considéré comme un devoir que nous avons vis-à-vis des générations futures. Si, pour des raisons économiques, nous avons été dans un passé proche dans l'obligation de surseoir à notre obligation d'entretien, notre situation actuelle nous permet d'envisager, dans un cadre que nous voulons adapté, un rattrapage du retard pris ces dernières années.
- les investissements qui devraient nous apporter une certaine rentabilité ou qui sont couverts par des taxes. Garant de la pérennité de la collectivité, le Conseil communal vous propose également en terme d'investissement une gestion proactive de certaines de nos immobilisations propre à garantir le développement de nos biens tout en en garantissant, pour une part, l'autofinancement. Nous avons également pour objectif d'entretenir au mieux les investissements financés par les taxes, tout en veillant à maîtriser au mieux ces dernières.

2.1. Evolution des ressources

Bien qu'une nouvelle période de crise ne puisse être exclue, nous pouvons heureusement penser que les recettes fiscales de l'année 2009 devraient encore être favorables grâce à l'excellente situation économique d'une grande partie de l'exercice 2008. Les prémices de la crise ne sont en effet apparues de manière importante qu'après le mois d'août 2008. La prudence de mise chez les entrepreneurs de notre région devrait paradoxalement avoir un impact positif sur les résultats 2008. En effet, la volonté de prudence, en ces temps difficiles, les incitera certainement à réduire la quantité et la valeur de leurs stocks réduisant ainsi les réserves latentes existantes et provoquant de fait une amélioration des résultats proposés. L'évolution des recettes fiscales devra faire l'objet de toute notre attention durant l'exercice 2009.

Le lissage constaté des commandes dans l'industrie en général, notamment dans l'industrie horlogère, permet d'envisager avec une certaine sérénité le tout début de l'année 2009. Cette constatation n'est malheureusement pas valable dans l'industrie des machines, secteur qui, à notre connaissance, est le plus touché à ce jour par la crise.

En l'état actuel et à notre connaissance, les entreprises sont plutôt enclines à garder leur personnel afin de conserver les compétences qui leur seront nécessaires à la reprise espérée.

Il convient de relever une fois encore que nous bénéficierons moins de la péréquation intercommunale. Ceci provient de deux facteurs : d'une part l'augmentation de nos recettes fiscales, d'autre part des variations de la quotité et des recettes fiscales des autres communes.

Concernant les autres ressources fiscales, nous notons qu'il n'y aura pas de fluctuation significative.

Il résulte de la finalisation du désenchevêtrement II (principalement de la liquidation du dossier « secondaire II ») en grande partie par la vente des immeubles du Cifom une importante diminution du poste « revenus des biens ». Il faut toutefois noter qu'au terme de l'accord la rentrée financière induite par cette vente portera ses effets sur quinze ans.

La création de la fondation « Sombaille-jeunesse » et le fait que cet élément sorte des comptes de fonctionnement de la Ville a pour conséquence une diminution importante du poste « subventions acquises et redistribuées ». Une réduction équivalente intervient toutefois au chapitre des charges.

2.2. Evolution des charges d'intérêt

L'évolution favorable de notre trésorerie fait que nous constatons une diminution régulière des emprunts ainsi qu'une amélioration de nos actifs monétaires, ce qui se traduit par une diminution de la charge des intérêts. Il convient également de souligner que la Ville bénéficie actuellement de taux d'intérêts passifs relativement faibles grâce aux bonnes conditions du marché. Un travail important devra néanmoins être réalisé dans le cadre de la gestion des dettes arrivant à échéance ces prochaines années.

La masse financière disponible doit nous permettre de rembourser les prêts arrivant à échéance jusqu'en 2010. L'objectif du Conseil communal est de diminuer autant que faire se peut l'endettement de la Ville et, partant, sa dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds.

2.3 Biens, services, marchandises et subventions

Le poste « Biens, services et marchandises » fait l'objet d'efforts importants de contrôle par les différents services de la Ville, et la maîtrise de cette position est une volonté permanente de l'exécutif. Pour mémoire, ce poste représente environ 18% des dépenses totales de notre collectivité et atteint 38 millions dans le cadre du budget 2009 (montant identique au budget 2008 et supérieur aux comptes 2007, qui s'élevaient à environ 37 millions).

Concernant ce poste, nous sommes liés à des éléments extérieurs, principalement énergétiques. La hausse du prix de l'énergie provoque une augmentation importante des charges des bâtiments publics et des infrastructures de la ville. De plus et par rapport à l'exercice 2007, notre collectivité doit également supporter, comme élément supplémentaire, la prise en charge de l'éclairage public à hauteur de 1,550 million.

Au sujet des subventions, le Conseil communal s'astreint à une gestion équitable, en tenant compte des besoins des sociétés et bénéficiaires concernés dans le respect des règles qui parfois lui sont imposées.

Le Conseil communal envisage en particulier de revenir au montant usuel de la subvention en faveur de la fondation «Winterthur – La Chaux-de-Fonds» compte tenu de l'activité importante de celle-ci et du nouvel élan qu'elle manifeste. Par ailleurs, l'indemnité versée aux partis politiques a pu être ramenée à son niveau réglementaire d'environ CHF 50'000.-.

2.4 Charges sous contrôle de l'Etat et mesures prises au plan cantonal

Pour mémoire, la commune a renoncé à prendre en compte les reports de charges prévus par le Canton, à l'exception de celles concernant les mesures d'intégration professionnelle. Ces charges doivent encore faire l'objet de l'accord du Grand Conseil, ce qui est loin d'être acquis.

En effet, au niveau de l'aide sociale, nous constatons un accroissement de la part communale aux mesures d'intégration professionnelle qui passe de CHF 1'795'000.- (comptes 2007) et CHF 1'800'000.- (budget 2008) à CHF 2'129'000.-. Ce chiffre est celui qui nous a été communiqué par les services de l'Etat.

Le subventionnement des crèches augmente une nouvelle fois. Cette augmentation se justifie par l'évolution positive du nombre de places mises à disposition.

3. Evolution de la masse salariale

Concernant les charges de personnel, l'application intégrale des règles en vigueur a été de mise.

Le budget présenté propose une allocation au renchérissement de 2,9% calculée sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'août 2008. Une compensation exceptionnelle de 1,6% ayant été octroyée au 1^{er} juillet 2008, la compensation prévue au 1^{er} janvier 2009 est donc de 1,3%.

La contribution de l'employeur à la caisse de pensions a été augmentée par rapport aux deux exercices précédents et portée à 137,5% de la cotisation « employé ». Cette cotisation, correspondant à un taux de 11% du salaire assuré dans le cadre du plan de prévoyance ordinaire, est celle prévue pour l'entrée en vigueur de la caisse unique. Bien qu'en progression par rapport aux deux exercices précédents, ce taux reste inférieur au minimum réglementaire, auquel nous vous proposons en conséquence de déroger, et ceci dans l'attente d'un accord avec le comité de la caisse.

Pour le personnel relevant de l'échelle de l'Etat, les salaires ont été calculés en fonction des directives du Conseil d'Etat connues à ce jour, soit :

- Augmentation réelle des salaires de 0.34%,
- Indexation au renchérissement de 2,63%,
- Retenue obligatoire de 1,31%,
- Hautes-paies automatiques pour le personnel enseignant.

Les charges de personnel représentant une part importante des charges de notre collectivité font l'objet d'un suivi important du Conseil communal. La maîtrise de ces coûts est un souci quotidien de notre Conseil.

Grâce à cette maîtrise, nous constatons une diminution des charges budgétées à 102 millions contre 104 millions pour les comptes 2007 et un budget quasiment identique à 102 millions pour l'exercice 2008.

Une gestion proactive des accidents a permis une diminution importante de nos primes d'assurance budgétées à CHF 874'360.— soit une diminution de CHF 354'331.— par rapport aux comptes 2007.

En consultant le poste « dédommagement de tiers » sous la rubrique « Contributions, ventes prestations et livraisons effectuées par la collectivité », nous remarquons une diminution importante des montants attendus ce qui nous laisse penser que les efforts entrepris continuent de porter leurs fruits. D'un montant reçu de 9,753 millions en 2007, nous espérons un remboursement de l'ordre de 7,329 millions en 2009. Cette diminution importante des prestations des assurances doit être interprétée comme un signe positif concernant les primes futures qui devraient diminuer de manière substantielle.

4. Evolution de la fortune nette

Conformément aux principes de la législation cantonale, un déficit des comptes de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Force est de constater que la fortune nette de notre Ville (27 millions à fin 2007) est suffisante pour couvrir le déficit budgété tenant compte également de la perte envisagée dans le cadre du budget de l'exercice 2008 de CHF 5'134'265. Nous pouvons donc relever que nous respectons pleinement les règles et exigences de la législation cantonale.

L'estimation de la fortune nette projetée au 31.12.08, compte tenu des connaissances que nous avons à ce jour, est la suivante :

Fortune nette au 31.12.2007	CHF 27 millions
Déficit budgété pour 2008	<u>CHF 5 millions</u>

Fortune nette projetée au 31.12.2008	CHF 22 millions
--------------------------------------	-----------------

Il faut toutefois noter qu'en terme de ratio comptable usuellement admis, la fortune nette d'une collectivité devrait être égale aux recettes fiscales annuelles, soit d'environ 100 millions de francs dans le cas de notre Ville. L'amélioration de ce ratio est un des objectifs du Conseil communal.

5. Budget des investissements

Concernant le budget des investissements, le Conseil communal s'astreint à contenir le volume projeté dans un cadre en relation avec la santé financière de la Ville, ceci tout en favorisant, autant que faire se peut, la réalisation de projets ambitieux nécessaires au développement futur de la cité.

Il y a lieu de tenir compte également d'investissements de rattrapage qui doivent garantir le maintien de la valeur de notre patrimoine. Notons à ce titre la volonté affirmée du Conseil communal de procéder à un examen approfondi de l'ensemble du parc immobilier appartenant à notre collectivité, examen qui nous permettra de mettre en œuvre une politique dynamique de gestion de notre patrimoine.

Les investissements nets budgétés se montent à plus de CHF 36 millions pour l'exercice 2009, montant certes conséquent, mais qui doit être mis en relation avec l'historique du total des crédits proposés dans le cadre des budgets 1997 – 2008 qui se montent en moyenne à CHF 38 millions.

Après les fortes fluctuations des deux dernières législatures, notre Conseil se propose de stabiliser le total des crédits d'investissement dans une fourchette de CHF 30 à 35 millions.

Il faut toutefois remarquer que les investissements réalisés sont historiquement toujours largement inférieurs au total des crédits prévus par le budget.

Les crédits spéciaux que le Conseil communal soumet à votre approbation s'inscrivent dans une enveloppe nette de CHF 12'073'400.--. Ce montant est supérieur à celui des derniers exercices. Cette augmentation provient de la volonté de rattrapage d'entretiens que l'exécutif veut manifester et qui jouera également un rôle, certes modeste, de soutien à l'économie régionale.

L'enveloppe des crédits proposée par le Conseil communal traduit en ce sens notre détermination à vouloir rattraper les retards pris dans le domaine des investissements, principalement au niveau des immeubles, et notre désir de garantir l'avenir de notre collectivité par de nouveaux projets d'envergure.

Il ressort des différents débats du Conseil communal qu'un effort important doit être réalisé pour améliorer l'image de notre cité. C'est dans cet esprit que se positionne le budget des investissements que nous soumettons à votre approbation, budget qui se veut dynamique tout en respectant les contingences économiques et les règles de prudence qui prévalent à l'établissement d'un tel document. A noter encore que nombre d'investissements projetés aujourd'hui généreront des recettes à futur, à l'instar des équipements techniques pour lesquels la Ville encaissera des taxes lorsque les terrains équipés seront valorisés, ou des immeubles dont les loyers pourront augmenter suite aux rénovations projetées.

6. Importance de la dynamique économique régionale et responsabilité de l'Etat en vue de sa consolidation

Le Conseil communal constate depuis le troisième trimestre 2008 une nette dégradation de la situation économique mondiale liée à la crise financière apparue à la fin de l'été. Les effets de cette dégradation se ressentent déjà fortement dans certains secteurs de l'industrie locale comme par exemple et particulièrement dans le secteur des machines et de la métallurgie. Nous pouvons heureusement remarquer qu'en l'état actuel de nos connaissances, d'autres secteurs ne sont pas encore touchés pour le moment par les difficultés de l'économie mondiale.

Si notre vision du tissu industriel local, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises, peut paraître assez claire, il en va différemment de celle des entreprises internationales ayant une partie de leurs activités sur notre territoire et dont les centres de décisions échappent à notre analyse. Cet élément rend aléatoires les prévisions fiscales pour le prochain exercice. La volatilité des bénéfices de ces sociétés nous impose une grande prudence dans les prévisions de recettes que nous pouvons espérer.

Cependant, notre Conseil se veut positif quant à l'avenir et espère beaucoup du développement industriel de la région du Crêt-du-Loche. Nous fondons également beaucoup d'espoirs sur la création du quartier Le Corbusier pour un développement significatif du centre de notre ville.

Ces deux éléments marqueront à notre sens définitivement l'image de notre ville pour les décennies à venir.

L'année 2009 sera également caractérisée, nous l'espérons, par l'inscription par l'Unesco de notre ville et de celle du Loche sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité, améliorant ainsi leur réputation et contribuant de cette manière à leur développement. Cette perspective doit aussi être lue comme l'opportunité de libérer des énergies positives et de susciter une dynamique nouvelle pour notre ville.

Notre Ville doit également contribuer à l'effort d'amélioration des finances publiques neuchâteloises. Il faudra tous se mettre autour de la même table dans un esprit de parfait partenariat. L'avenir de la région, et par conséquent de notre ville, dépend de cette volonté de travailler ensemble et de se consulter régulièrement.

7. Conclusion

L'effort d'assainissement des finances communales se poursuit.

Le Conseil communal s'est engagé dans une politique de gestion sage mais dynamique, qui se veut également proactive.

Assurer l'avenir de notre Ville par une gestion saine est un souci permanent du Conseil communal. Grâce aux efforts de rationalisation entrepris durant la précédente législature, nous approchons aujourd'hui de l'équilibre de notre compte de fonctionnement.

Les turbulences qui affectent toutes les économies nous incitent à rester attentifs pour contenir nos dépenses dans le respect de l'équilibre souhaité. S'inspirant de l'adage tiré des Essais de Montaigne: *«Il y a plus de peine à garder l'argent qu'à l'acquérir»*, le Conseil insiste sur la nécessité de maîtriser les charges dans la perspective de contenir la pression fiscale à moyen et long termes.

Le budget 2009 que nous vous présentons peut être considéré comme satisfaisant et montre la volonté qu'a notre Conseil de garantir, dans la mesure des moyens disponibles, la pérennité de la ville. Il traduit aussi notre détermination, par des investissements dynamiques mais prudents, à préparer l'avenir de notre cité .

Au moment de soumettre ce projet de budget, notre Conseil ne peut que répéter sa résolution de gérer les moyens mis à sa disposition avec discernement.

Par les projets ambitieux que représente l'aménagement du Crêt-du-Loche et du quartier Le Corbusier, nous voulons marquer notre volonté d'asseoir un pôle industriel fort dans l'Arc jurassien et dans l'agglomération en devenir.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et du budget 2009 de la Ville, et à adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Jean-Pierre Veya

La chancelière:
Muriel Barrelet